



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 283, 1^{re} Avenue (Lot projeté 5 214 323)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 283, 1^{re} Avenue (Lot projeté 5 214 323), ayant pour objet d'autoriser :

- Que l'agrandissement projeté soit à 2,76 mètres de la ligne avant au lieu de la distance minimale de 9 mètres;
- Que la bande séparatrice du stationnement soit d'une largeur de 0,57 mètre au lieu de la largeur minimale de 1,2 mètre;
- Que le stationnement en cour latérale soit situé à une distance de 0,50 mètre du mur latéral au lieu de la distance minimale de 1 mètre;
- Que l'escalier extérieur donnant accès au premier étage soit en saillie du balcon de 1.80 mètre au lieu de la saillie maximale de 1.5 mètre.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 11 septembre 2018 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'Île-Perrot, ce 20 août 2018.

(Signé) Danielle Rioux

Danielle Rioux
Assistante-greffière